

Session ordinaire  
du 10 décembre 1966

Le dix décembre mil neuf cent soixante six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bombiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary, Maire.

Présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Villet, Philippeau, Bordenon, Durucio, Joseph, L'hommeier, Mazière.

Absents: M<sup>r</sup> Desmouillers, de Surenain

Secrétaire de Séance: M<sup>r</sup> Bordenon.

Liste annuelle des bénéficiaires de l'aide médicale:

Lalande Maurice. Joseph Ferdinand.

Allocation Barangé:

Solde 1963-1964: 86,03,

Solde 1964-1965: 8,85

Ces sommes seront employées à l'achat de fournitures diverses et même matériel d'enseignement.

Révision des listes électorales politiques 1967.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs Ferret et Philippeau pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

Subventions.

Le Conseil Municipal fixe définitivement à six cents francs le montant de la subvention attribuée au Comité des Fêtes pour 1966.

La subvention pour la fièvre aphteuse a été portée de 148,80 francs à 162,60 francs.

Vente d'un arbre.

Le frêne du jardin du presbytère pouvant être abattu, plusieurs offres d'achat ont été faites. Celle de Monsieur Compe Christian semble devoir être retenue comme étant la plus intéressante. Ce marchand propose la somme de deux cent cinquante francs (250 francs).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer cette transaction sur cette base et demande à Monsieur le Préfet la dispense d'adjudication compte tenu de la faible importance de l'affaire.

Gestion voirie communale et rurale.

Le Conseil Municipal décide de confier au Service des Ponts et Chaussées avec la participation des Conducteurs du ~~Etat~~ T.P.E. la gestion des voies communales et chemins ruraux et fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966 la répartition de ce service conformément à l'arrêté du 28 avril 1949 modifié par la

par les arrêtés des toceje avril 1961 et 19 décembre 1963, à 17% des dépenses annuelles avec un minimum de 75 francs.

Cabine téléphonique au village de Rozet.

Monsieur Bordon, suggère l'éventualité de l'installation d'un téléphone public à Rozet, ce qui rendrait un service appréciable aux habitants de ce village ainsi qu'aux hameaux proches.

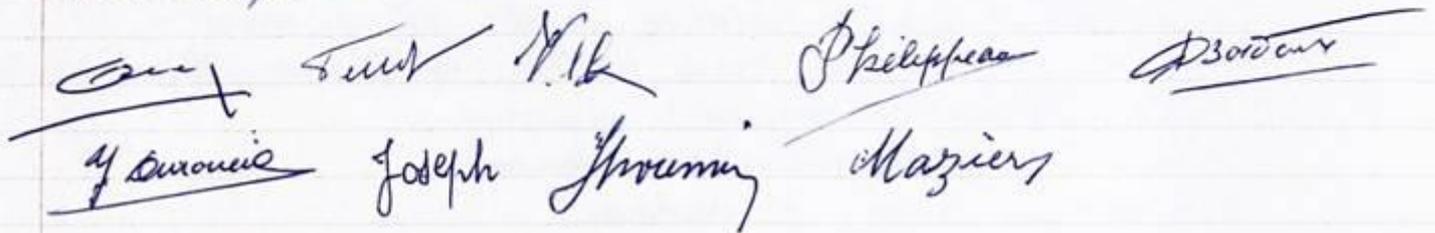
Le Conseil Municipal après en avoir étudié les avantages et les problèmes que susciterait cette installation décide qu'il y a lieu tout d'abord de se renseigner dans une commune, telle Rougnac, où existe déjà un poste complémentaire.

Chemins ruraux :

Chemin du Chalard: s'il y a suffisamment de crédits, il serait bon de faire réparer, élargir et goudronner ce chemin jusqu'à la barrière.

Si toutefois, M. Charrier accepte le changement de tracé de ce chemin, cette voie pourrait être faite entièrement!

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


  
 M. Duronnie      Joseph Jouvain      Philippe      P. Bordon